Document:-
A/CN.4/445

Ordre du jour provisoire

sujet:
<plusiers des sujets>

Extrait de l'Annuaire de la Commission du droit international:-
1993, vol. I

Telechargé du site Internet de la Commission du Droit International
(http://www.un.org/law/french/ilc/index.htm)

Copyright © Nations Unies

ORDRE DU JOUR

À sa 2295e séance, le 3 mai 1993, la Commission a adopté l'ordre du jour suivant :

1. Organisation des travaux de la session.
2. Responsabilité des États.
3. Projet de code des crimes contre la paix et la sécurité de l'humanité.
4. Droit relatif aux utilisations des cours d'eau internationaux à des fins autres que la navigation.
5. Responsabilité internationale pour les conséquences préjudiciables découlant d'activités qui ne sont pas interdites par le droit international.
6. Programme, procédures, méthodes de travail et documentation de la Commission.
7. Coopération avec d'autres organismes.
8. Date et lieu de la quarante-sixième session.
9. Questions diverses.